

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
Service Territoire et Patrimoines

## ARRÊTÉ FIXANT LES NOMBRES MINIMUM ET MAXIMUM D'ANIMAUX À PRÉLEVER POUR CHACUNE DES ESPÈCES DE GRAND GIBIER SOUMISES À PLAN DE CHASSE DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS POUR LA CAMPAGNE 2020 / 2021

### CONSULTATION DU PUBLIC

en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

La démarche est conduite par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

#### Objet de la consultation

Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement et porte sur le projet d'arrêté fixant les nombres minimum et maximum d'animaux à prélever pour chacune des espèces de grand gibier soumises à plan de chasse dans le département du Gers pour la campagne 2020 / 2021.

#### Lieu de la consultation

Les documents sont consultables sur le **site internet de la préfecture du Gers** et suivant les modalités fixées par la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

#### Délai de consultation

Le public dispose d'un **délai de 21 jours** (du 29 avril au 20 mai 2020) pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté et de la note de présentation.

Les avis doivent être transmis **par courrier** à :  
Direction Départementale des Territoires  
Service territoire et patrimoines  
19, place de l'ancien foirail – B.P. 322  
32007 AUCH Cedex

ou **par voie électronique** à l'adresse suivante : [ddt-chasse-consultationspublic@gers.gouv.fr](mailto:ddt-chasse-consultationspublic@gers.gouv.fr)

en précisant la mention « **consultation projet de schéma départemental de gestion cynégétique du Gers modifié** ».

#### Suites de la consultation

Après dépouillement et analyses, **une synthèse des observations** sera ensuite mise à disposition sur le **site internet de la préfecture du Gers**.

**Date de mise en ligne : 29 avril 2020**